

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2022-094
**DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER POUR
L'AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE DU CHAMP DE BATAILLE**

Date de la séance : 24 octobre 2022
Date de convocation : 18 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 26
Membres présents : 20
Nombre de votants : 23

**Adoptée à la majorité,
(3 Abstentions)**

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; Arnaud CHEUX, Marie-Noëlle CHEVALIER, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Isabelle AMEYE, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Stéphanie CHEUX, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Katiana LEVAVASSEUR à M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents : Mmes Brigitte LOPEZ, Odile RENOULT, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mmes Marie-Noëlle CHEVALIER, Stéphanie CHEUX.

Le projet de l'allée du Champ de Bataille consiste en un réaménagement et une replantation du site. Pour cela, l'alignement de plus de 160 arbres, inscrit au titre des Monuments Historiques, sera replanté avec des essences adaptées au stress hydrique, au soleil et au vent. Cela sera accompagné de la création d'un îlot de fraîcheur. Afin de réserver cette allée aux piétons, le parking existant au fond de l'allée sera supprimé et un nouveau sera créé à l'entrée de celle-ci. Ainsi, les nouveaux plants installés seront également protégés des dangers liés aux véhicules. Cette opération répond aux critères de développement durable et de biodiversité du programme FEDER. Dans le cadre des actions de Petites de Villes de Demain, Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention européenne au FEDER pour la requalification des espaces urbains en milieu rural peut être déposé avant le 31/10/2022.

Le montant total du projet s'élève à 294 350,53 € HT. Madame le Maire propose de valider le plan de financement suivant :

Aménagement allée du Champ de Bataille	Dépenses	Recettes
Montant total du projet	294 350,53 € HT	
FEDER 50 %		147 175,26 € HT
DSIL (Etat) 30 %		88 305,16 € HT
Autofinancement 20 %		58 870,11 € HT
TOTAL	294 350,53 € HT	294 350,53 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Valide l'ensemble du plan d'action ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,
- Sollicite le FEDER à hauteur de 50 % pour le financement de ce projet.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 24 octobre 2022.

Isabelle VAUQUELIN

